

Dossier de presse



L'essentiel & plus encore



La MSA partenaire du film « Au nom de la terre » d'Edouard Bergeon

Lundi 16 septembre 2019 • Beaurepaire (38)

Mardi 17 septembre 2019 • Rumilly (74)

La santé économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole est souvent la principale préoccupation des agriculteurs. Lorsque des difficultés financières, de travail, personnelles surgissent, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. Face à ces situations difficiles, la MSA a mis en place, depuis 2011 un plan national d'actions contre le suicide en agriculture qui permet d'apporter des solutions aux besoins des adhérents. Vigilante, la MSA reste à l'écoute des agriculteurs et fait régulièrement évoluer son dispositif.

Le plan national d'action contre le suicide de la MSA se compose de trois axes :

- Une meilleure connaissance de la réalité du suicide dans le monde agricole grâce à des études statistiques permettant une évaluation précise du phénomène
- La mise en place d'un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse. Le numéro d'appel Agri' Ecoute (09 69 39 29 19) accessible 24h/24 et 7j/7 permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse.
- La création de cellules pluridisciplinaires de prévention au sein de chaque MSA pour détecter les agriculteurs en difficulté. Chaque caisse de MSA est dotée d'une cellule composée de professionnels de la MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail, des services de santé ou des services dits "techniques" (cotisations, prestations) ... En fonction de la situation analysée, d'autres professionnels (psychologues) peuvent y participer.

Par ailleurs, grâce à son guichet unique, la MSA active de nombreux dispositifs qui permettent de répondre aux besoins des agriculteurs en difficultés en matière d'accompagnement social et financier.

Enfin, les délégués cantonaux, élus de la MSA prennent toute leur place dans ces dispositifs. Sentinelles, ils jouent un rôle essentiel dans la détection du mal-être et favorisent la mise en place de solutions les plus adaptées à chaque situation.

Sommaire

- Fiche 1 - Le service Agri'Ecoute : Des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse**

- Fiche 2 - Les cellules pluridisciplinaires MSA : Des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°**

- Fiche 3 - Séjour Ensemble pour Repartir :
Proposer une pause aux familles pour rebondir**

- Fiche 4 - L'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel**

- Fiche 5 – Pass' Agri : un guide en ligne pour connaître les aides proposées par la MSA**

- Fiche 6 - Une étude publiée par la MSA en 2019 pour évaluer la réalité du suicide en agriculture**

Fiche 1

Le service Agri' Ecoute :

Des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse

Soucieuse de toujours mieux protéger et accompagner ses adhérents en difficulté , la MSA a créé en octobre 2014, dans le cadre de son plan de prévention du suicide en agriculture, Agri'Ecoute, numéro d'appel (09 69 39 29 19), accessible 24h/24 et 7j/7 qui permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des écoutants.



Agri'écoute : une expertise unique

Aujourd'hui, ce service d'écoute téléphonique de la MSA, destiné à la population agricole en difficulté, bénéficie de moyens d'action amplifiés.

Le profil d'écoutants téléphoniques :

une équipe de psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire répondent aux appels des adhérents MSA qui ressentent le besoin d'évoquer leurs difficultés,

Un mode actif d'écoute et une prise en charge privilégiée.

L'objectif est d'aider la personne en difficulté et l'amener à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise,

Un accompagnement à distance, effectué par le même psychologue clinicien, si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires ou souhaités par l'adhérent,

Un suivi personnalisé pour favoriser la meilleure orientation de l'adhérent et la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation,

La possibilité pour l'adhérent concerné de garder l'anonymat dans le cadre de son accompagnement à distance (le recours à un simple pseudonyme suffit pour être pris en charge par Agri'écoute),

Mais aussi, avec l'accord de l'adhérent, la possibilité de lever son anonymat. Et ce, pour faire le lien avec la cellule MSA de prévention du suicide qui pourra prendre le relais pour l'accompagner aussi longtemps que nécessaire.

Priorité au suivi et à l'accompagnement de l'adhérent en détresse

Les psychologues cliniciens d'Agri'écoute peuvent, en fonction des cas présentés, directement contacter les référents des 35 cellules de prévention MSA pour initier un accompagnement et un suivi des adhérents dans la durée.

Chaque cellule de prévention est composée de professionnels MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la santé sécurité au travail, des services de santé ou techniques (cotisations, prestations) ...

L'organisation de la MSA en guichet unique facilite le travail de la cellule de prévention MSA. Il lui permet d'avoir une vision exhaustive de la situation (famille, cotisations, endettement...) de l'adhérent signalé.

Agri'Ecoute en chiffres :

Agri' Ecoute a reçu en moyenne 346 appels par mois entre juillet et décembre 2018.

Le nombre d'appels est en légère diminution sur le 1er semestre 2019.

Le dispositif d'urgence a été déclenché pour 3 gestions de crise suicidaire en 2018.
5 % des entretiens ont donné suite à une orientation vers les CPP MSA

- 83% des appelants sont des agriculteurs ou affiliés, 12% sont des proches, 1% sont des référents MSA qui ont souhaité échanger avec un psychologue Psya, 4% sont hors périmètre.
- La tranche d'âge 51/60 ans représente 43% des appelants qui ont accepté d'indiquer cette information relative à leur âge.
- Les problématiques personnelles (58%) arrivent devant les problématiques professionnelles (42%).

Parmi les appelants :

- 35% semblent présenter des troubles anxiodépressifs.
- 9% manifestent des idées suicidaires qui font systématiquement l'objet d'une évaluation du risque suicidaire en vue de définir une prise en charge adaptée.
- 10 % des appelants ont évoqué une détresse: vulnérabilité individuelle contextuelle
- 9% des appelants se sont inscrits dans une démarche de suivi (Nbre d'entretiens > 1)

Le dispositif d'urgence a été déclenché pour 3 gestions de crise suicidaire en 2018.
5 % des entretiens ont donné suite à une orientation vers les CPP MSA

Les cellules pluridisciplinaires MSA : Des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°

Pour accompagner au mieux ses ressortissants confrontés au mieux face à des situations de détresse, votre MSA a mis en place une cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide à destination des exploitants, des salariés et de leurs familles. Ses objectifs sont d'apporter une écoute et analyser les situations de détresse et de développer un réseau d'aides et d'accompagnement adapté à la situation de chaque bénéficiaire du dispositif.

Une task-force dédiée grâce au guichet unique de la MSA :

La cellule pluridisciplinaire active l'ensemble des services de la MSA : action sociale, Santé au travail, prévention des risques professionnels, relation de service, services réglementaires, contentieux et professionnels de santé indépendants. Ils mettent en commun leurs compétences et leur expertise pour apporter toutes les solutions nécessaires pour désamorcer les situations de crise.

- le risque psycho-social est pris en charge par les équipes médicales
- l'action sociale peut proposer des prestations
- la relation adhérent s'assure que toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale.

Elles détectent, accompagnent et d'orientent les personnes en situation de fragilité.

Une couverture nationale

Mises en place dès 2011, elles couvrent l'ensemble du territoire français et sont au nombre de 34.

Détecter les signes d'alerte le plus tôt possible

Du fait de leurs activités, les exploitants agricoles sont en contact avec un grand nombre de professionnels, techniciens ou collègues capables de constater très tôt des éléments ou des signes d'alertes. Ils constituent un réseau de sentinelles qui peuvent aussi, avec l'accord de la personne en difficulté concernée, faire remonter le signalement vers la cellule pluridisciplinaire de prévention pour une prise en charge précoce.

Pour faciliter cette phase de détection, la MSA forme son personnel d'accueil, mais aussi ses élus et les agents d'organismes travaillant au contact direct des agriculteurs (chambre d'agriculture, centre de gestion). Ce dispositif permettra de créer un véritable réseau de proximité capable de détecter le plus tôt possible les signes précurseurs de mal être, pour mettre en œuvre immédiatement un accompagnement adapté.

Des réunions d'informations

Certaines caisses proposent tout au long de l'année des réunions d'information gratuites, animées par des professionnels. Renseignez-vous auprès de votre MSA.

Les cellules continuent de progresser dans leur capacité de détection des personnes en situation difficile.

Les cellules pluri-disciplinaires en chiffres

En 2017, 1870 situations de personnes en situation difficile ont été détectées par les cellules pluri-disciplinaires soit une progression de 30 % par rapport à 2016.

En nombre de cas les situations d'urgence ont augmenté de 20% par rapport à 2015 pour se stabiliser autour de 300 situations.

75 % des personnes suivies sont des exploitants agricoles.

**Séjour Ensemble pour Repartir :
Proposer une pause aux familles pour rebondir**

Le Séjour Ensemble pour Repartir a été créé pour que des familles en souffrance puissent prendre quelques jours de vacances ensemble, loin de chez elles et loin de leurs tracasseries quotidiennes. Ce séjour participe au “mieux-être” des familles. Cette action s’inscrit dans le cadre de son offre institutionnelle d’accompagnement social et socioprofessionnel des personnes en situation fragile.

Ces séjours sont un temps de répit pour prendre soin de soi, parler de ses difficultés, entrevoir des solutions pour faire face à ses problèmes personnels ou professionnels. C’est aussi une occasion pour se détendre, profiter de sa famille, faire de nouvelles connaissances et rompre l’isolement.

Des séjours en petits groupes rythmés par des temps d’échanges et de détente

Accompagnées par deux travailleurs sociaux MSA, les familles sont invitées à partir pendant **5 jours durant la période des vacances scolaires**. Le groupe se compose de 10 à 12 familles au maximum.

Pendant le séjour, des **temps d’échange** sont organisés avec un psychologue et aussi entre les familles. Les participants peuvent ainsi **prendre du recul** par rapport à leur situation.

Les familles peuvent alors amorcer un travail d’expression et d’analyse de leurs difficultés : elles évitent de “perdre pied” en retrouvant l’élan nécessaire pour les gérer.

Quelques mois après le séjour, les travailleurs sociaux de la MSA reprennent contact avec les familles pour évaluer les bienfaits de cette action.

Des séjours proposés aux adhérents MSA en difficulté

Cette offre s’adresse **uniquement aux actifs adhérents MSA** et à leurs ayants droit (conjoint et enfants) rencontrant des difficultés (pour des raisons d’ordre financières, familiales, de santé, etc.) ou menacées de rupture au niveau familial, social et / ou professionnel.

Pour les exploitants, le coût du **service de remplacement est pris en charge** par la MSA.

Fiche 4

L'aide au répit :

Pour prévenir l'épuisement professionnel

Le dispositif d'accompagnement vers le répit vise à prévenir l'épuisement professionnel des actifs du monde agricole, non-salariés comme salariés de la production et de la transformation évoluant dans des secteurs d'activité exposés à des crises agricoles.

L'aide au répit s'adresse à tous les agriculteurs et salariés de la production en situation d'épuisement professionnel :

- Exploitant agricole,
- Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, quel que soit le secteur de production ;
- Salarié d'une structure de production/transformation (coopératives) d'un secteur d'activité exposé aux crises agricoles.

Deux leviers d'actions sont mobilisés :

- l'aide au répit permet de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur son exploitation. L'intervention d'un Service de Remplacement est financée durant 7 jours (10 jours pour certains projets) avec un renouvellement possible selon les situations. En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

- Après une évaluation sociale de chaque situation, le travailleur social propose un plan d'action personnalisé qui peut prendre la forme d'actions de prévention et d'accompagnement au répit pour les salariés et non-salariés qui permettent d'agir sur le syndrome de l'épuisement, et encourager la prise de recul ...) : aides au départ en vacances, "séjours-répit", temps de loisirs ; groupes de paroles, consultations psychologiques, séances de sophrologie... ; programme Avenir en soi, Parcours confiance, etc.

L'aide au répit en chiffres :

En 2018, 3 072 affiliés et 890 ayants droit ont été accompagnés sur l'ensemble des actions possibles pour un montant total dépensé de 2 857 619 €. Pour 2019, 3,3 millions d'euros sont mobilisés pour la reconduite du dispositif.

Fiche 5
Pass agri :
Le guide en ligne pour connaître
l'ensemble des aides proposées par la MSA

<https://www.msa.fr/lfy/pass-agri>

La MSA peut agir sur les cotisations sociales, pour aider à résoudre un problème de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.

La prise en charge d'une partie des cotisations

La MSA dispose d'un fonds d'action sanitaire et sociale destinés à la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs. Ce fonds permet de d'apporter une aide en cas de difficultés de trésorerie et quand l'exploitation ou entreprise agricole est jugée viable.

Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas par les caisses de MSA après avis de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Les facilités de paiements des cotisations

La MSA peut accorder un échancier de paiement des cotisations dans certains cas pour faire face aux obligations de versement de cotisations sociales. Il existe aussi des dispositifs permettant de lisser les paiements sur l'année ou de moduler vos versements.

En cas de chute de revenus due à une crise ou lorsque qu'une situation professionnelle change, les exploitants et les salariés agricoles peuvent avoir droit à de nouvelles prestations sociales.

Les rendez-vous prestations

Organisés par les caisses de MSA, les Rendez-vous permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé (CMU), logement (APL), retraite (retraite progressive, ASPA), RSA, Prime d'activité ...

Les rendez-vous prestations prennent la forme d'entretiens personnalisés au point d'accueil MSA le plus proche, ou éventuellement par téléphone ou à votre domicile en cas de nécessité.

Les autres aides sociales de la MSA

Les caisses de MSA proposent des aides complémentaires pour accompagner les adhérents en situations difficiles.

Elles peuvent notamment concerner l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de frais de santé (ex : consultation psychologue).

La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes...

La liste de ces aides est accessible sur les sites des caisses de MSA.

La MSA prépare les sorties de crise, en donnant les moyens aux adhérents de faire le point sur leurs compétences et pour les conseiller sur leur avenir professionnel.

L'avenir En Soi

Le programme « Avenir en soi » permet d'aller puiser dans ses ressources les atouts nécessaires pour réussir une période de transition. Au sein d'un petit groupe de personnes, le programme s'appuie sur 6 à 8 journées de travail, encadrées par des professionnels formés.

Le Parcours Confiance

Le programme « Parcours Confiance » permet de bénéficier d'un accompagnement pour mieux comprendre les difficultés rencontrées.

Au sein d'un petit groupe de personnes, le dispositif s'appuie sur 10 à 12 séances courtes pour faire le point, reprendre confiance et retrouver l'envie de rebondir.

Le Coup De Pouce Connexion

La fracture numérique peut parfois entraîner l'isolement ou freiner ses projets d'évolution. Avec le coup de pouce connexion, la MSA propose des séances de formation à l'utilisation d'Internet et une aide pour acquérir un ordinateur à moindre coût.

Les autres actions MSA

La MSA agit pour permettre aux acteurs du monde agricole en difficultés de se remobiliser et d'être accompagnés dans une démarche de changement professionnel.

Des centaines d'actions collectives spécifiques sont conduites chaque année sur l'ensemble du territoire.

Fiche 6

une étude publiée par la MSA en 2019 pour évaluer la réalité du suicide en agriculture

Dans un contexte de crises agricoles, la Mutualité Sociale Agricole s'est engagée depuis 2012 à évaluer la mortalité par suicide de l'ensemble de sa population. En effet, le suicide d'agriculteurs en grande difficulté économique a été largement relayé par les médias, par ailleurs la surmortalité par suicide des personnes travaillant dans le domaine agricole a été constatée dans la littérature scientifique internationale.

Afin de disposer de références sur des populations comparables, la CCMSA a calculé le taux de suicide à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS). Il est mesuré dans l'ensemble de la population ayant consommé au moins un soin ou une prestation dans l'année, chez les personnes affiliées au régime agricole, en distinguant salariés et non-salariés, et est comparé, dans la population âgée de 15 à 64 ans, aux taux de suicide de la population des autres régimes¹.

En 2015 dans le SNDS, on identifie 605 décès par suicide d'assurés du régime agricole (salariés et non-salariés) de plus de 14 ans (Tableau 1).

Chez les hommes comme chez les femmes, le taux de mortalité par suicide est globalement plus élevé chez les non-salariés que chez les salariés agricoles. Mais cette différence ne concerne que deux tranches d'âge les 30-39 ans et les plus de 65 ans.

Les suicides sont plus fréquents dans la population masculine que chez les femmes. Le taux brut de décès par suicide confirme cette différence, il est près de 4 fois plus important chez les hommes que chez les femmes (Tableau 2).

Chez les femmes il augmente régulièrement avec l'avancée en âge. Chez les hommes, il progresse jusqu'à 40 ans et reste stable dans les tranches d'âge 40-49 ans et 50-64 ans, puis il augmente nettement chez les plus de 65 ans.

Tableau 1 Nombre suicide, au régime agricole en 2015, par régime et genre

Nombre de décès par suicide

	15 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Non-salariés agricoles	2	0	13	2	24	2	49	6	204	70	292	80
Salariés agricoles	22	0	24	3	41	6	57	10	60	10	204	29
Total	24	0	37	5	65	8	106	16	264	80	496	109

Source : CCMSA-SNDS

¹ Santé publique France basait son étude sur les agriculteurs (salariés et non-salariés) en activité.

Tableau 2 Taux brut de mortalité par suicide pour 100.000, au régime agricole en 2015, par régime et genre

Taux brut de mortalité par suicide pour 100.000

	15 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Non-salariés agricoles	4,3	0,0	23,5	13,0	26,8	5,9	27,0	6,4	62,8	15,2	41,9	12,6
Salariés agricoles	12,1	0,0	21,3	3,3	34,9	6,1	32,2	6,9	36,8	6,8	27,1	4,8
Total	10,5	0,0	22,0	4,7	31,4	6,1	29,6	6,7	54,1	13,1	34,2	8,8

Source : CCMSA-SNDS

Une fois neutralisées les différences de structure par âge et par genre des populations des différents régimes, il existe une surmortalité par suicide des assurés du régime agricole par rapport à l'ensemble des consommateurs de 15 à 64 ans tous régimes confondus (Tableau 3).

Cette surmortalité est plus accentuée chez les salariés agricoles.

Tableau 3 Taux brut et indice comparatif (SMR) de mortalité par suicide chez les assurés de l'ensemble des régimes, âgés de 15 à 64 ans et ayant consommé des soins sur une période de 3 ans.

Ensemble des personnes ayant consommé un soin ou une prestation sur une période de 3 ans

	nombre de consommants 2015	nombre de décès par suicide	taux brut de décès par suicide pour 100.000	Standardised mortality ratio (SMR)	significativité
Ensemble de la population des 15-64 ans, tous régimes	39 947 465	4 991	12.49	100.00	
ouvriers droit					
MSA	1 360 396	251	18.45	112.62	*
MSA salariés	907 251	156	17.19	118.41	**
MSA exploitants	452 629	95	20.99	104.36	non significatif
ouvriers droit, tous régimes					
bénéficiaires de la CMU_c	1 215 649	475	39.07	321.68	***
bénéficiaires d'une pension d'invalidité	718 943	424	58.98	350.06	***
ouvriers droit, MSA					
bénéficiaires de la CMU_c	26 629	20	75.11	474.58	***
bénéficiaires d'une pension d'invalidité	39 505	29	73.41	379.48	***

source : SNDS CCMSA

Clé de lecture : l'indice comparatif (SMR) de chaque ligne est calculé par rapport à l'ensemble de la population de 15-64 ans, tous régimes. Un indice supérieur à 100 indique un sur-risque, un indice inférieur à 100 indique un risque moindre. Les assurés ouvriers droit MSA ont un risque de 12,62% plus élevé que celui des assurés de l'ensemble des régimes.

Significativité : * 10%, ** 5%, *** 1%

Quel que soit le régime, le bénéfice de la CMU_c ou d'une pension d'invalidité, est un facteur de risque de suicide. Sur l'ensemble de la population des consommateurs de 15 à 64 ans, être en invalidité multiplie par 3,5 le risque de se suicider, et par 3,8 en MSA.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires d'une pension d'invalidité, chez les assurés MSA un sur-risque de se suicider de 15% est observé (Tableau 4).

Tableau 4 Taux brut et indice comparatif à âge et sexe égal (SMR) de mortalité par suicide, chez les assurés de l'ensemble des régimes, bénéficiaires d'une pension d'invalidité, âgées de 15 à 64 ans et ayant consommé des soins sur une période de 3 ans.

Ouvrants droit de 15 à 64 ans **bénéficiaires d'une pension d'invalidité**

		nombre de consommants 2015	nombre de décès par suicide	taux brut de décès par suicide pour 100.000	Standardised mortality ratio (SMR)	significativité
Ensemble des régimes		718 943	424	58.98	100.00	
	MSA	39 505	29	73.41	115.42	**
	MSA salariés	27 417	20	72.95	115.06	**
	MSA exploitants	12 087	9	74.46	116.22	non calculable

source : SNDS CCMSA

Clé de lecture : chaque ligne "Ensemble des régimes" est la référence pour le calcul des indices comparatifs situés dessous. Parmi les bénéficiaire d'une pension d'invalidité, les assurés du régime agricole ont un sur-risque de mortalité par suicide de 15,42%.

Significativité : * 10%, ** 5%, *** 1%

De même, parmi l'ensemble des bénéficiaires de la CMU-c (ouvrants droit de 15 à 64 ans), un sur-risque de se suicider de 57% est observé chez les assurés MSA (Tableau 5).

Tableau 5 Taux brut et indice comparatif à âge et sexe égal (SMR) de mortalité par suicide, chez les assurés de l'ensemble des régimes, bénéficiaires de la CMU-c, âgées de 15 à 64 ans et ayant consommé des soins sur une période de 3 ans.

Ouvrants droit de 15 à 64 ans **bénéficiaires de la CMU_c**

		nombre de consommants 2015	nombre de décès par suicide	taux brut de décès par suicide pour 100.000	Standardised mortality ratio (SMR)	significativité
Ensemble des régimes		1 215 649	475	39.07	100.00	-
	MSA	26 629	20	75.11	157.31	**
	MSA salariés	21 341	17	79.66	172.48	**
	MSA exploitants	5 144	3	58.32	107.86	non calculable

source : SNDS CCMSA

Clé de lecture : parmi les bénéficiaire de la CMU_c, âgés de 15 à 64 ans, les assurés du régime agricole ont un sur-risque de mortalité par suicide de 57,31%.

Significativité : * 10%, ** 5%, *** 1%

L'étude menée par Santé Publique France, en collaboration avec la CCMSA, sur la mortalité par suicide des exploitants agricoles entre 2007 et 2011, a mis en évidence une surmortalité des exploitants agricoles en activité par rapport à la population générale. Un sur-risque est observée chez les exploitants agricoles métropolitains ayant consommé au moins un soin ou une prestation sur les 3 dernières années sans qu'il soit confirmé ici par un résultat significatif.

En revanche, l'étude portant sur la mortalité par suicide des salariés agricoles en activité, entre 2007 et 2013, a mis en exergue une sous-mortalité de ces actifs par rapport à la population générale. Cette observation va à l'encontre des résultats de notre approche par régime d'appartenance, dans laquelle les salariés agricoles ont un sur-risque de mortalité par suicide significatif. Toutefois, la population concernée est différente. L'approche par régime de protection sociale, menée sur le SNDS, ne porte que sur les personnes consommant des soins et ayant, ou ayant eu, une certaine permanence dans des entreprises agricoles, pour s'ouvrir des droits au régime agricole. Alors que les contrats de travail, critère d'inclusion de l'étude de SPF, élargissent les observations à une population en emploi de courte durée et limitent dans le même temps la population à des actifs, ce qui expliquerait un risque moindre par l'effet du travailleur sain.

NORD-OUEST
PRÉSENTE

GUILLAUME
CANET

VEERLE
BAETENS

ANTHONY
BAJON

RUFUS

SAMIR
GUESMI

AU NOM DE LA TERRE

UN FILM D'ÉDOUARD
BERGEON

AVANT-PREMIÈRE

EN PARTENARIAT AVEC LA MSA



SORTIE LE 25 SEPTEMBRE

f /diaphana @diaphana diaphana.fr diaphana

Contact presse

Samlane Vongprasith
Responsable Communication MSA Alpes du Nord
04 79 62 87 06 • 07 61 81 04 41
communication@alpesdunord.msa.fr